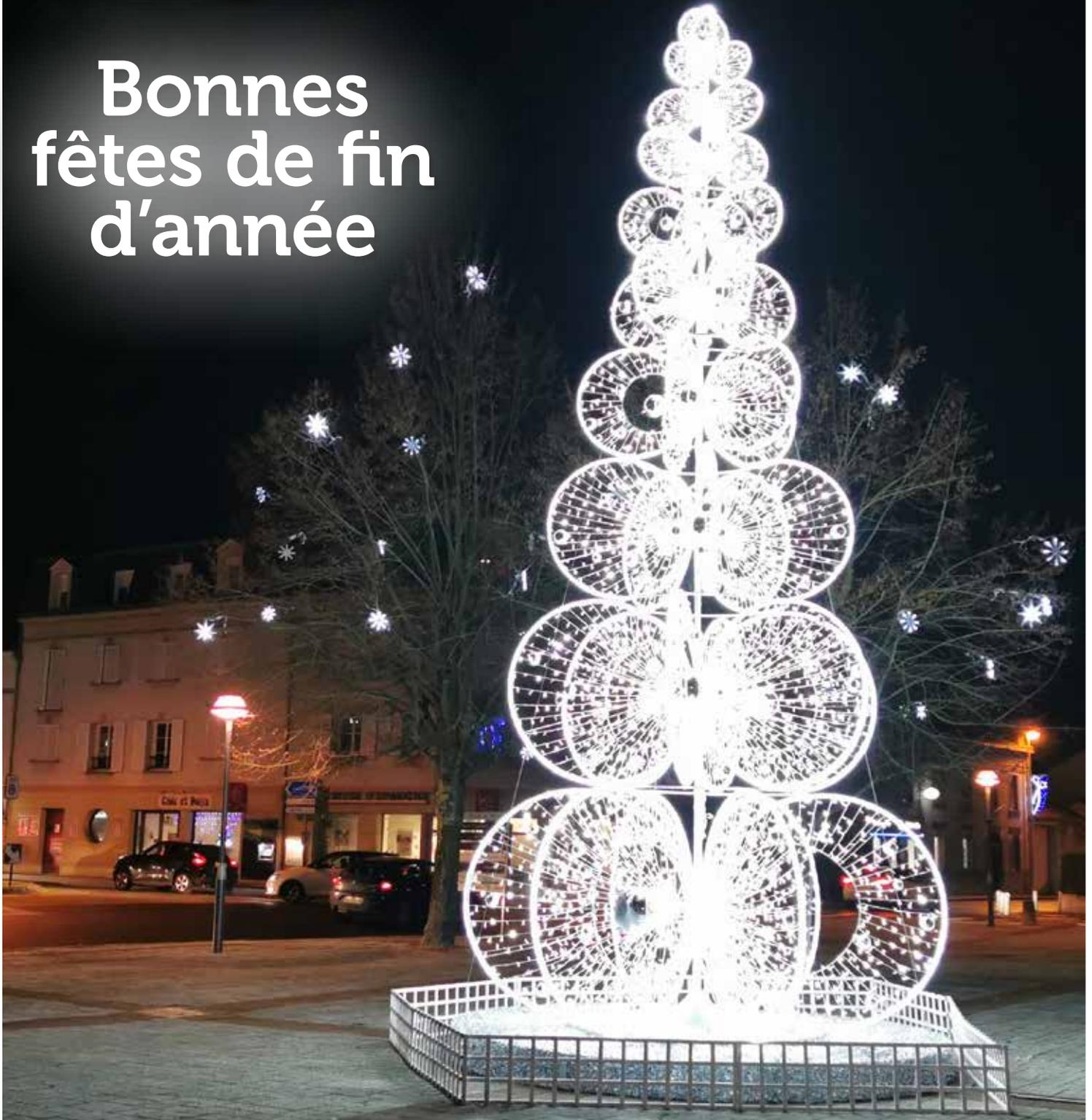


Synthèse

Magazine municipal N°104 - Décembre 2021

Bonnes
fêtes de fin
d'année



SOMMAIRE

P. 3 ÉDITO

P. 4 ÉTAT CIVIL / EN BREF

P. 5 DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES

P. 6 TRAVAUX

P. 8 CADRE DE VIE

P. 10 VIE ASSOCIATIVE

P. 11 PORTRAIT

P. 12 ARMÉE

P. 13 CHÂLONS-AGGLO

P. 14 MÉDIATHÈQUE

P. 15 AGENDA

Magazine d'information édité par le Service Communication de la Ville de Mourmelon-le-Grand - 4, rue Joffre - CS 400 21 - 51400 Mourmelon-le-Grand.

Directeur de la publication : Pascal Jaloux

Rédaction : Mathieu Roussel

Photos : Basalt Architecture, Guy Mauuarin, UNASS, France Bleu, 501e RCC

Conception - réalisation : Gaëlle Charles

Impression : Le Réveil de la Marne

N° ISSN : 2609-1585

Imprimé sur du papier certifié PEFC

COMMENT RECEVOIR «SYNTHÈSE»
Synthèse est distribué dans les boîtes aux lettres des Mourmelonnais. Si vous ne le recevez pas, vous pouvez le signaler à l'accueil de la mairie ou par mail (contact@villedemourmelonlegrand.fr). Vous pouvez aussi vous le procurer dans tous les lieux publics de la ville ou le consulter sur le site internet de la ville www.mourmelonlegrand.fr.

www.mourmelonlegrand.fr

INFOS PRATIQUES

PÔLE PUBLIC

4, rue du Maréchal Joffre.

Parking de 50 places

LA MAIRIE

• Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 9h00 à 12h00 ;

• Du lundi au vendredi, de 14h00 à 17h00 ;

• Fermeture le mardi matin.

Téléphone : 03 26 66 10 44

Fax : 03 26 66 57 10

LA MÉDIATHÈQUE

• Du mardi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ;

• Samedi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Téléphone : 03 26 66 57 07

<https://mourmelon-le-grand-pom.c3rb.org/>

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

• Sur rendez-vous.

Téléphone : 03 26 66 10 44

POLICE MUNICIPALE

Permanence en mairie, sans rendez-vous.

• Le vendredi de 14h00 à 15h00.

LA MISSION LOCALE

• Les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois, de 14h30 à 16h00.

Téléphone : 03 26 68 54 02

Courriel : contact@ml-chalons.fr

L'ASSISTANTE SOCIALE DU DÉPARTEMENT

• Sur rendez-vous, le jeudi de 10h30 à 16h00.

Téléphone : 03 26 60 85 09

UDAF

• Le 3ème mercredi de chaque mois, de 9h30 à 12h00.

LE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Accès par le parvis, puis par la porte blanche à droite.

• Les mercredis de 9h00 à 11h30.





Notre label 4 fleurs
a été maintenu.
Merci à tous ceux
qui se sont investis ainsi
qu'aux services municipaux.



Allons de l'avant !

Ce début d'année a été très marqué par la crise du COVID. Dès que le Préfet nous en a donné l'autorisation, nous avons ouvert le centre de vaccination. Ainsi, nous avons permis à chacun d'entre vous qui en était demandeur, de pouvoir se faire vacciner sur place, à Mourmelon.

Par ailleurs, nous avons du, et nous devons encore faire avec les pénuries importantes que nous subissons au niveau des approvisionnements. Le manque de semi conducteurs en particulier et de matières premières en général, rendent difficile la réalisation des investissements prévus. Aussi, entre confinements, chômage partiel et pénuries de matières premières, nous pouvons évaluer un retard de 12 à 18 mois sur les différents calendriers que nous avons établis.

Il n'en reste pas moins que les constructions fleurissent au Buisson Filot, que les travaux de terrassement entre les rues Foch et Canrobert (construction de 14 logements dont 10 à destination des seniors), que les travaux de réhabilitation de la maison Droz et que l'ensemble des acquisitions foncières d'immeubles menaçant ruine rue Gouraud ont été réalisés. Par ailleurs, un partenariat avec Châlons-Agglomération a permis la création d'une cantine au sein de l'ancienne école maternelle Léon Bourgeois, cantine dont les enfants inscrits à l'ALSH (accueil des enfants pendant les vacances scolaires) pourront bénéficier.

A l'heure où j'écris ces lignes, une 5^e vague de COVID déferle sur l'Europe. La France y est confrontée. Néanmoins, nous ne rouvrirons pas le centre de vaccination. Les modes d'approvisionnement des vaccins ayant été assouplis, vous pouvez vous faire vacciner chez votre professionnel de santé au cabinet ou en officine.

Je me permets de nouveau d'insister sur l'importance des gestes barrière et de la vaccination, notamment en ce qui concerne la « 3^e dose » qui est en fait un « rappel » comme pour les autres vaccins.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous d'excellentes fêtes de fin d'année et vous assure de tous mes vœux pour l'année à venir.

Pascal JALOUX,
Maire de Mourmelon-le-Grand

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveau-nés et nos félicitations aux parents

1er septembre, Elio de Benjamin Angot et Ellie Darleux
15 septembre, Lina et Nael de Nicolas Hautier et Elodie Mazzero
17 septembre, Jules de Nicolas Robriquet et Valérie Legrand
5 octobre, Abygaëlle de Morgan Leal et Laure Devienne
12 octobre, Solange de Gérémy Moreno et Camille André
12 octobre, Léo de Damien Houot et Marine Adry
15 octobre, Angelina de Aimé Tepea et Juana Martin
20 octobre, Erynne de Axel Matyaszczyk et Amélie Malysse
20 octobre, Elouan de Guévin Labourel et Julie Diot

MARIAGES

Avec nos félicitations et nos vœux de bonheur

4 septembre, Patrice Lafolie, artisan-électricien et Aurélie Danielewski, secrétaire.
25 septembre, Baptiste Patrigeon, militaire et Catia François, agent d'entretien.
16 octobre, Jérôme Baron, militaire et Julie Reverdiau, assistante maternelle.
23 octobre, Thomas Karp, fonctionnaire et Julie Benoit, fonctionnaire.
20 novembre, Gautier Le Tourneau, officier de l'Armée de Terre et Alix Mauberna, personnel civil du Ministère des Armées.

DÉCÈS

Avec nos sincères condoléances

12 octobre, Jean Allié dans sa 81ème année
18 octobre, Jeannine Roland épouse Noizet dans sa 87ème année

EN BREF

Accueil de loisirs - La prochaine session de l'ALSH se déroulera pendant les vacances d'Hiver, du lundi 7 au vendredi 11 février (5 jours) et du lundi 14 au vendredi 18 février (5 jours). Inscription à la semaine avec 3 formules possibles : la journée avec temps méridien (repas fourni), la journée sans temps méridien ou l'après-midi uniquement. Les inscriptions se dérouleront les lundi 17 et mardi 18 janvier de 13h à 17h, ainsi que les jeudi 20 et vendredi 21 janvier de 9h30 à midi. Possibilité de s'inscrire en ligne sur l'espace famille « Inoé » (paiement en carte bancaire uniquement) ou physiquement en mairie, sur rendez-vous uniquement (tous moyens de paiement sauf carte bancaire). Renseignements au 03 26 66 79 48 ou sur www.mourmelonlegrand.fr (rubrique « enfance/éducation »).

Associations - Élodie Barcelo est la nouvelle présidente de l'association « Mourmelon tennis de table » et succède ainsi à Jocelyn Lucot. Pour retrouver les coordonnées de l'ensemble des associations mourmelonnaises, rendez-vous sur le site de la ville : rubrique « Culture, sports, loisirs », puis « Les associations ».

Circulation - L'arrêt et le stationnement sont formellement interdits le long des lignes jaunes. Force est de constater que plusieurs automobilistes « oublient » cette règle essentielle du Code de la route, notamment devant le bureau de Poste ou devant le groupe scolaire Saint-Exupéry. L'école n'est pas un drive, les enfants doivent être déposés en toute sécurité. Autre rappel, concernant cette fois-ci le parking de la rue Jean Pérard, les auto-

mobiles ont l'obligation de tourner à gauche lorsqu'ils le quittent, la rue étant en sens unique depuis le mois de juillet.

Colis des aînés - À destination des habitants de plus de 70 ans, le colis de Noël sera distribué par les élus municipaux le samedi 11 décembre dans la matinée.

Propreté et sécurité - Les riverains sont chargés d'entretenir les abords de leurs habitations. Cela comprend : le balayage du caniveau, le désherbage, le ramassage des feuilles mortes et des détritiques, mais aussi le dégagement de la neige ou du verglas, ainsi que l'épandage de sel ou de sable pour éviter tout risque de chute.

Déjections canines - Une vingtaine de distributeurs de sacs « Toutounet » sont installés sur le territoire communal. Ceux-ci sont régulièrement réapprovisionnés par les services techniques. Des sacs sont également mis à disposition à l'accueil de la mairie. Le non-ramassage des déjections de son animal est puni d'une contravention de 4ème classe, soit 135 euros (article R.634-2 du Code pénal et articles L.541-44-1 et R.541-76-1 du Code de l'environnement).

Dénomination - L'ancienne école maternelle Léon Bourgeois héberge l'Accueil de loisirs depuis l'été 2018. Afin d'éviter tout quiproquo, le conseil municipal, lors de sa séance du 13 octobre dernier, a voté une nouvelle dénomination pour ce bâtiment communal, à savoir : « Espace Léon Bourgeois ».

Don du sang - La prochaine collecte de sang aura lieu le mardi 15 février, de 15h30 à 19h30, à la salle Louisiane. Pour toutes informations : 03 26 49 33 00 ou sur <http://dondesang.efs.sante.fr>

Fermetures exceptionnelles - La mairie et la médiathèque fermeront exceptionnellement leurs portes à 16 heures les vendredis 24 et 31 décembre et seront fermées les samedis 25 décembre et 1er janvier.

La Poste - En travaux depuis le 22 septembre dernier, le bureau de Poste rouvrira le mardi 7 décembre. Renseignements par téléphone au 3631 ou sur les sites laposte.fr et labanquepostale.fr.

Ressources humaines - Marie-Charlotte Lai-Mink et Julie Moyne ont respectivement rejoint les effectifs de la collectivité en qualité d'agent d'accueil les 11 et 18 octobre derniers.

Rue Gouraud - Jusqu'au 31 décembre 2021, le stationnement dans la rue du général Gouraud est maintenu du côté pair (arrêté municipal n° T2021-112). Solution qui pourrait être pérennisée à l'avenir afin d'éviter l'alternat semi-mensuel dans cette artère très fréquentée.

Vœux - La cérémonie des vœux pour la nouvelle année aura lieu le vendredi 21 janvier à 18h30 au centre culturel Napoléon III.

DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES



1) 22 septembre : cocktail de rentrée Ville-Armée. **2) 23 septembre** : les seniors en visite au zoo de Thoiry. **3) 24 septembre** : élus et personnels municipaux participent à la marche « Courir pour eux ». **4) 26 septembre** : Sport en famille. **5) 8 octobre** : 333 personnes ont assisté au spectacle « Magie, Mystère, Hypnose ». **6) 16 octobre** : initiation aux premiers secours organisée par l'UNASS. **7) 17 octobre** : concert de clôture du festival « Les Itinéraires » organisé par le Conseil Départemental de la Mame. **8) 2 novembre** : salle comble pour le spectacle jeune public « Rien à cirer » de Goloso. **9) 11 novembre** : 103ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

TRAVAUX

Une nouvelle vie pour la maison Droz

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics – baptisé « France Relance » – est mis en œuvre à destination de l'État, mais aussi des collectivités territoriales. La municipalité, souhaitant trouver une nouvelle affectation à la maison Droz – propriété de la commune inoccupée depuis 2017 – a effectué une demande de subvention qui a été immédiatement retenue. Les travaux ont ainsi pu débuter il y a quelques semaines et permettront, à cette ancienne maison de maître, d'accueillir prochainement les services du Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP).

Le plan France Relance : de quoi s'agit-il ?

Dans le but d'accélérer les transformations écologique, industrielle et sociale du pays, le plan France Relance propose des mesures concrètes à destination de tous : particuliers, entreprises et associations, collectivités ou administrations.

Afin de relancer rapidement l'économie du pays et obtenir des résultats en matière de décarbonation, de reconquête industrielle, de renforcement des compétences et des qualifications sur l'ensemble du territoire, un plan exceptionnel est déployé par le Gouvernement autour de trois volets : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion. Ce plan est soutenu financièrement à hauteur de 40 % par l'Union Européenne.

Concernant les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics, ceux-ci permettent, par exemple, le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. L'objectif étant de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

Le CMPP prochainement locataire

Propriété de la commune, la maison Droz accueillait – jusqu'en 2017 – l'École intercommunale de musique de Mourmelon ainsi que l'Amicale mourmelonaise des retraités. Ne répondant plus à certaines normes de sécurité, et face à un coût de rénovation trop important à supporter pour la Ville, il avait été imaginé – dans un premier temps – de vendre cette dernière.

Sans offre concluante, la municipalité a finalement opté pour une mise en location de cet établissement recevant du public. Opération qui permettrait, à long terme, de recouvrer les dépenses engagées pour la mise aux normes et la rénovation.

A l'issue de plusieurs rencontres, un accord a été trouvé avec le Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP). Cette structure, qui accompagne des enfants et des adolescents ayant des difficultés scolaires ou des troubles du comportement, occupe actuellement un appartement d'un immeuble de la rue Saint-Martin. Le CMPP recherchait un nouveau local adapté à ses besoins pour une implantation pérenne, ses locaux étant devenus trop exigus au vu de son activité.

Des travaux partagés et subventionnés

Concernant lesdits travaux, la Ville prend à sa charge la rénovation énergétique des locaux et le CMPP supporte



quant à lui les coûts de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la rénovation en lien avec son activité.

Comme expliqué en introduction, l'opération prise en charge par la Ville sera en partie financée dans le cadre du plan France Relance. Cela comprend : le remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur à haut rendement, le remplacement des menuiseries extérieures, l'isolation des combles perdus, la mise aux normes électriques et le remplacement des luminaires par des appareillages à leds.

L'ensemble de cette opération représente, pour la commune, un coût prévisionnel de 84 896 €, subventionnés à hauteur de 26 381 € au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) « rénovation thermique » 2021.



Financé par



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les mains vertes récompensées

Le concours communal de fleurissement a fait peau neuve cette année. Nouvelle organisation et nouveaux critères étaient au menu de cette première édition à laquelle 33 candidats étaient inscrits. Détaillons ensemble ce cru 2021.

Trois catégories et des critères bien définis

Entièrement remodelé cette année, le concours communal de fleurissement s'est déroulé uniquement sur inscription. Au total, 33 candidats (dont un commerçant) se sont inscrits et ont été répartis dans les trois catégories suivantes : les maisons avec jardin, les façades (décor floral sur voie publique, fenêtres, murs ou balcons) et les terrasses, cours et jardinets.

Afin de départager les participants, un système de notation avec des critères bien définis a été imaginé pour chacune des trois catégories. Tout d'abord le fleurissement à proprement parler (association vivaces/annuelles, harmonie, diversité, etc.) mais aussi le type de plantations (arbustes, plantes grimpantes, rosiers, etc.) ou encore une sous-catégorie « divers » (choix des contenants, principe de récupération, prise en compte du développement durable, etc.).

Le jury (composé des membres de la commission municipale chargée de l'urbanisme et du cadre de vie, ainsi que des jardiniers municipaux) a examiné une à une les candidatures lors de la deuxième quinzaine de juillet. Sur place, ils ont – indépendamment les uns des autres – noté chacun des critères précédemment cités. Une note moyenne a ensuite été calculée permettant d'établir le classement final dévoilé le 21 octobre dernier, à l'occasion de la cérémonie de remise des récompenses organisée en mairie.

Le palmarès 2021

Car en effet, qui dit concours, dit aussi récompenses. Afin de soutenir les commerçants mourmelonnais, la municipalité a opté pour des bons d'achats à valoir chez Brindille, Goyeux Paysage, Mon Brico et Natur'elles.

Dans chacune des trois catégories, le 1er prix a reçu un total de 200 € (50 € à valoir chez chaque commerçant), le 2ème prix a reçu 160 € (4 x 40 €), le 3ème prix : 120 € (4 x 30 €), le 4ème prix : 80 € (4 x 20 €) et à partir du 5ème prix : 40 € (4 x 10 €). Nous vous invitons à découvrir, ci-après, le classement 2021...

• Catégorie « maisons avec jardin » : 1ère place pour M. René Kaiser (rue Hubert Latham), 2ème Mme Annie Dagon (rue Hubert Latham), 3ème Mme Josiane Kermarec (rue Pierre Curie) et 4ème M. Jacque Leloup (rue Paul Boilleau).

• Catégorie « façades » : 1ère place pour Mme Bernadette Joirisse (espace Suzanne Haulin), 2ème M. Fabrice Maret (résidence Geisberg), 3ème Mme Francine Marchand (espace Haulin) et 4ème Mme Joséphine Moreaux (rue Thiers).

• Catégorie « terrasses, cours et jardinets » : 1ère place pour M. Mathieu Roussel (rue Saint-Exupéry), 2ème M. Benoît Balange (rue Pierre Curie), 3ème Mme Alcina Barat (rue de la Tolérance) et 4ème M. Didier Roussel (rue du 8 mai 1945).

Et en 2022 ?

Le concours communal de fleurissement sera bien évidemment reconduit pour l'année 2022. Si les modalités d'inscription resteront identiques, le règlement sera, lui, quelque peu retravaillé par la commission. Une fois adopté en conseil municipal, celui-ci sera publié sur le site internet de la Ville (rubrique « cadre de vie »).

Nous invitons dès maintenant les habitants et les commerçants de la commune à participer, encore plus nombreux, à la prochaine édition du concours !



Confirmation du label « Ville 4 fleurs »

Il y a tout juste quelques semaines, nous avons reçu la nouvelle tant espérée : la confirmation du label « Ville 4 fleurs » par le Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF) !

Après l'obtention d'une « première fleur » en 2002, notre commune a multiplié les prix et gravi les échelons jusqu'à l'obtention du label « 4 fleurs » en 2008.

Ce titre prestigieux n'est pas décerné à titre définitif et doit être remis en jeu tous les trois ans. Depuis 2008, celui-ci a été confirmé à quatre reprises : en 2011, en 2015 (une année supplémentaire avait été demandée, à titre exceptionnel, en raison de nombreux travaux entrepris dans la commune cette année-là), en 2018 et en 2021.

Ces quelques lignes nous permettent ainsi de souligner la qualité du travail fourni par l'ensemble des services municipaux mais aussi par les habitants de la commune, les commerçants, les établissements scolaires et plus globalement par tous les acteurs qui font de Mourmelon une ville où il fait bon vivre. À tous : bravo et merci !



Propreté urbaine : une affaire de civisme !

Sur les trottoirs, dans les caniveaux, dans les parcs et espaces verts... Le constat est sans appel : de plus en plus de déchets sont recensés dans les espaces publics de la commune. En totale contradiction avec le label « 4 fleurs », ces incivilités sont également un manque de respect pour les agents municipaux chargés de la propreté urbaine.

Masques chirurgicaux, papiers, bouteilles, cannettes, mégots... Ces déchets ont habituellement leur place dans les poubelles mises à disposition par la collectivité. Mais depuis plusieurs mois maintenant, ces derniers ont tendance à se retrouver dans les espaces verts. Les trottoirs et les caniveaux sont, eux aussi, jonchés de débris, parfois même à quelques mètres d'une poubelle ! Nous appelons donc au civisme et à la responsabilisation de chacun afin que la propreté de notre commune reste de mise.

Il en va de même avec la triste recrudescence des dépôts sauvages d'encombrants aux abords des points d'apports volontaires (conteneurs à verre et à papier). Les contrevenants s'exposent à des amendes allant jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule, si un véhicule a été utilisé à ces fins (art. R.632-1 et R.635-8 du Code pénal). Pour une entreprise, la peine encourue est de 2 ans de prison et 75 000 € d'amende (art. L. 541-46 du Code de l'environnement). La municipalité sera intransigente en la matière.

Pour rappel, la déchèterie située rue Marouchewski est ouverte les lundi et jeudi de 14h à 18h, le mercredi de 9h à midi, le vendredi de 9h à 13h et le samedi de 9h à midi et de 14h à 18h.



VIE ASSOCIATIVE

Accompagner au mieux les associations sportives

Tous les ans, la municipalité apporte son soutien aux associations sportives mourmelonnaises, qu'il s'agisse du Cercle athlétique des deux Mourmelon omnisports (CADMO) – lui-même composé de plusieurs sections (basket, handball, escalade, etc.) – ou de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP). Cela se traduit par la mise à disposition de structures (boulodrome, gymnases, stade municipal, etc.), de matériel pour les manifestations (barrières, sono, rubalise, podium, etc.) mais aussi par l'attribution de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles. Concernant les subventions de fonctionnement, de nouvelles modalités d'attribution vont être adoptées à compter de 2022.

Tenir compte des effectifs

Jusqu'en 2021, les subventions de fonctionnement – également appelées « subventions ordinaires » – étaient attribuées sans tenir compte du nombre d'adhérents. Les sommes allouées étaient alors de 35 405 € pour le CADMO et 600 € pour l'USEP. Cela ne sera plus le cas dès l'an prochain avec la mise en place de nouvelles modalités d'attribution. Imaginées l'an dernier, la municipalité a préféré attendre 2022 pour les appliquer afin de ne pas pénaliser ces associations qui accusent, chacune, une perte d'adhérents en raison de la crise sanitaire.

Concernant le CADMO, la commune versera donc désormais la somme de 40 € par adhérent (dans la limite de 37 520 € pour une année) et, pour l'USEP, la somme de 10 € par adhérent (dans la limite de 600 € pour une année). Ces plafonds permettront ainsi de subventionner jusqu'à 938 adhérents pour le CADMO et 60 pour l'USEP. À titre de comparaison, ces deux associations enregistraient respectivement 870 et 50 adhérents en 2018.

Ce changement a pour autre but d'accompagner la probable hausse du nombre d'adhérents dont ces associations devront bénéficier avec la construction du futur complexe sportif Saint-Martin. Ce nouvel équipement – plus moderne et plus pratique – devrait séduire davantage de pratiquants et permettre ainsi aux associations de se développer en accueillant de nouveaux licenciés.



Ce qui ne change pas

Pour le CADMO : une fois la subvention perçue, c'est l'association qui répartit ensuite cette dernière dans les différentes sections et cela selon ses propres critères, comme depuis de nombreuses années.



PORTRAIT

Caroline Lefèvre : la pétanque dans la peau !

En décrochant, avec son coéquipier Kamel, le titre de champions de la Marne en doublette-mixte, Caroline Lefèvre s'est brillamment qualifiée pour le championnat de France de pétanque organisé en août dernier à Montauban. Portrait d'une mourmelonnaise passionnée.

Initiée il y a 10 ans

Arrivée à Mourmelon-le-Grand à l'âge de 6 ans, Caroline a découvert la pétanque, par l'intermédiaire de ses parents, il y a maintenant une dizaine d'années. Aujourd'hui âgée de 38 ans, elle conjugue sa passion pour les boules avec son métier de référente périscolaire auprès de Châlons-Agglo et d'animatrice à l'Accueil de loisirs communal pendant les vacances scolaires.

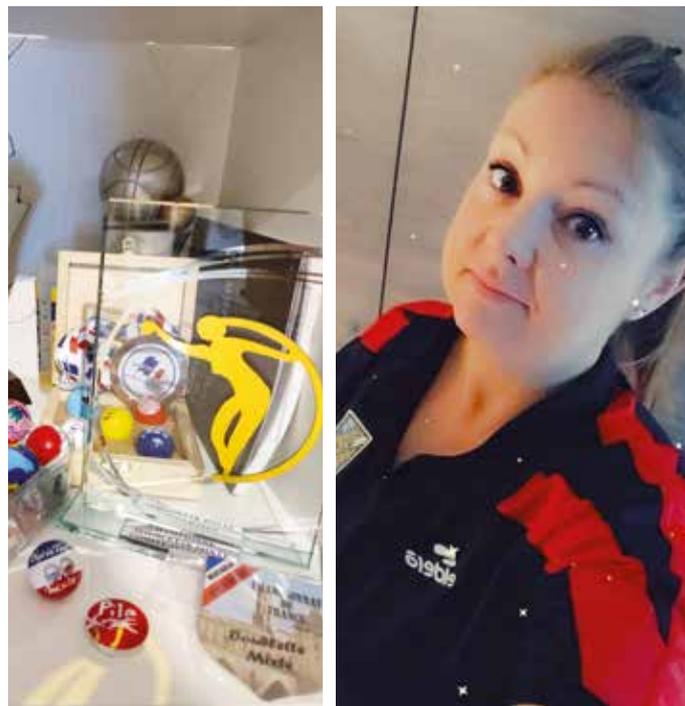
Membre du club local « La pétanque mourmelonnaise » pour le loisir et licenciée du club châlonnais « Saint-Jean pétanque » pour les compétitions, Caroline Lefèvre s'entraîne deux fois par semaine suivant la météo « et un peu plus en été » souligne-t-elle.

Plus « pointeuse » que « tireuse », la pratique de ce sport apporte du calme, de la concentration et de la sérénité à la jeune femme qui admet une pointe de stress lors des compétitions.

Le plein de compétitions

Ce stress, Caroline en a fait un allié lui permettant de se surpasser lors des championnats. Ce fut le cas en 2017 et 2019 lors des championnats de France militaires auxquels elle a participé avec le club sportif et artistique de la garnison (CSAG) de Suippes.

Plus récemment, en juin 2021, la mourmelonnaise a disputé le championnat de la Marne en doublette-mixte avec son coéquipier Kamel. Après les phases de poules, le duo a enchaîné les 16e, 8e, quart et demi finales avant de remporter la grande finale à Fismes et le titre de champions départementaux.



Ce titre leur a permis d'accéder au championnat de France organisé les 28 et 29 août derniers à Montauban. Bien qu'éliminé dans les phases de poules, le binôme a profité de la compétition pour observer et rencontrer les professionnels et ainsi repartir des étoiles plein les yeux. Félicitations pour ce joli parcours !

Un jeu devenu sport

La pétanque est aujourd'hui le 11ème sport en France par le nombre de licenciés (près de 300 000) devant l'athlétisme, le karaté, le tennis de table, le badminton ou encore le cyclisme.

À l'origine, le jeu de boules aurait été créé en Gaule, évoluant vers le jeu provençal puis en 1907 vers la pétanque. Le terme vient des mots de l'occitan provençal « pè » (pied) et « tanca » (planté), donnant en français régional l'expression « jouer à pétanque » ou encore « pés tanqués », c'est-à-dire avec les pieds ancrés sur le sol (contrairement au jeu provençal où le joueur peut prendre de l'élan).

Constamment en évolution, la pétanque se jouait auparavant avec des boules en bois cloutées. La première boule en acier aurait été fabriquée en 1927 par Jean Blanc à Saint-Bonnet-le-Château, près de Saint-Étienne. Connue comme étant la capitale mondiale de la boule de pétanque, cette commune de 1 500 habitants abrite à présent le « musée international pétanque et boules ».

Quelques années plus tard, très exactement le 31 juillet 1945, la Fédération française de pétanque et de jeu provençal (FFPJP) voit le jour. Plus récemment, en 2005, ce jeu traditionnel est décrété « sport de haut niveau » par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

501^e RCC : dans le sable du Sahel

Voilà maintenant quelques semaines que les premiers « As de Champagne » du 501^e Régiment de chars de combat ont posé le pied sur le continent africain, dans le cadre de l'opération Barkhane, après une longue préparation opérationnelle sur les camps de Champagne et du sud de la France.

Le 26 octobre dernier, la cérémonie de transfert d'autorité (TOA) du Groupement tactique désert n°3 (GTD 3) de l'opération Barkhane s'est tenue dans le poste nigérien de Ouallam, au nord de la Base aérienne projetée (BAP) de Niamey.

Le colonel Nicolas Oldra, chef de corps du 501^e RCC, a officiellement pris le commandement de ce GTD baptisé « Salamandre » et constitué d'unités de la 2^e Brigade Blindée (2^e BB). Il succède ainsi au colonel Philippe de Tanouarn, qui commandait le GTD « Edelweiss » depuis le mois de juillet 2021.



La lutte contre le terrorisme armé se poursuit et l'état-major tactique du Groupement tactique désert n°3 prépare dès à présent les prochaines opérations de partenariat de combat, main dans la main avec les Forces armées nigériennes (FAN).

Camp de Mourmelon : vers une armée plus verte

Réduire les consommations énergétiques du bâti de 44%, c'est l'objectif défini par le Contrat de performance énergétique (CPE) du camp de Mourmelon, signé le 5 novembre dernier par la ministre des Armées, Florence Parly, en présence de la secrétaire générale pour l'administration, Isabelle Saurat. Une opération de réhabilitation d'ampleur, symbolique et soutenue par le plan France Relance.

Un contrat de performance énergétique ambitieux

Dès 2017, le ministère des Armées a retenu le camp de Mourmelon pour engager un « Contrat de performance énergétique » sur une période de 20 ans. Ce programme d'ampleur, de près de 87 millions d'euros prévoit de réduire les consommations énergétiques du bâti de 44 %, de baisser ses émissions de gaz à effet de serre de 92 %, et de couvrir ses besoins énergétiques par de l'énergie d'origine renouvelable à hauteur de 80 %.

Parmi les principales actions de performance énergétique, il est prévu la fermeture de l'une des dernières centrales à charbon encore en service dans des camps militaires et son remplacement par des chaudières gaz et biomasse qui alimenteront 218 bâtiments, soit près de 190 000 m² de surface. Cette nouvelle chaufferie devrait être mise en service en juillet 2024, après 33 mois de travaux.

Ce projet, déployé par le Service d'infrastructure de la Défense (SID) en tant que maître d'ouvrage, répond à un triple enjeu : la réduction des besoins énergétiques, l'efficacité des installations et le choix des énergies

renouvelables. En résumé, une contribution exemplaire à la transition écologique.

Le plan France Relance : un véritable levier du projet

Parmi les 12 CPE prévus dans la Stratégie ministérielle de performance énergétique (SMPE), celui de Mourmelon a bénéficié d'un co-financement du plan France Relance. Le soutien apporté, qui concerne le remplacement de la chaudière charbon, s'élève à près de 40 millions d'euros, faisant du CPE de Mourmelon le plus important du ministère des Armées.

Lors de sa visite, la ministre des Armées, Florence Parly a déclaré : « *Ce que je viens faire ici participe directement à l'efficacité opérationnelle des armées. Cela conditionne leur supériorité future, garantir leur place dans le monde de demain. Cela concourt aussi à la lutte contre le changement climatique, dans lequel j'ai résolument engagé nos armées. Nous sommes engagés dans une démarche très novatrice.* »



L'Agglo à la une



Rendez-vous au CNAC !

La 33^e promotion du Centre National des Arts du Cirque vous attend du 1^{er} au 12 décembre pour son spectacle de fin d'études, au cirque historique. 15 étudiants. 7 nationalités. 9 disciplines. Cette nouvelle création circassienne donnera cette identité si particulière aux fêtes de fin d'année, à Châlons-en-Champagne.

1^{er}, 3, 4, 8 et 10 décembre à 19 h 30

5, 11 et 12 décembre à 16 h

Vente en ligne dès le 15 octobre

+ d'Infos : www.cnac.fr

ET AUSSI...



Raymond Depardon au musée de Châlons

En écho à l'édition 2021 du Festival War on Screen, le musée des Beaux-arts et d'Archéologie accueille l'exposition "Raymond Depardon : 1962-1963, photographe militaire". Cette sélection d'oeuvres permet de deviner déjà les prémices d'un regard de photographe et de cinéaste d'exception.

+ d'infos : chalonsenchampagne.fr



Visites immersives du patrimoine

3 visites en 3D vous attendent.

- › La basilique Notre-Dame de L'Épine, inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- › L'église de Baconnes récemment rénovée récemment rénovée par Châlons Agglo
- › La Duduchothèque

+ d'Infos : chalons-agglo.fr
et chalons-tourisme.com

MÉDIATHÈQUE

- Du mardi au vendredi :
9h30 - 12h00 / 14h00 - 17h30
- Samedi :
9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00



Conte « Archibald et Bobinette : bientôt Noël » par le Zèbre à Bretelles

15h00 : L'imposant Archibald vient raconter l'esprit de Noël aux enfants... En échange d'un peu de chaleur et d'attention, il se plaît à tourner la manivelle de son Orgue de Barbarie et à chanter Noël sur tous les tons... Mais il n'avait pas prévu que dans ses valises s'était invitée Bobinette...

Gratuit, sur inscription - Dès 3 ans



Journée bien-être

10h00 : **Atelier huiles essentielles** avec Charlotte Gamets-Martin de La Santé Gourmande. Venez découvrir les huiles essentielles et comment les utiliser puis réalisez votre propre roll-on !

Gratuit, sur inscription. Animation pour adulte.

15h00 : **Atelier de sophrologie pour enfant**. La gestion des émotions n'est pas toujours facile chez les enfants, Manon Mode, sophrologue, propose un atelier autour du livre « Les émotions de Gaston » pour mieux les appréhender.

Gratuit, sur inscription. Enfants de 6 à 10 ans avec un accompagnateur.



Théâtre de papier : Un Robinson

15h00 : Alain Lecucq vous propose son spectacle Un Robinson qui raconte la vie mouvementée d'un jeune anglais dont la seule passion est la mer. Il s'embarque contre la volonté de ses parents et connaît de nombreuses aventures. Laissez-vous emporter dans l'univers d'Alain Lecucq et sa passion pour le théâtre de papier !

Gratuit, sur inscription. Dès 7 ans.



Samedi
18
décembre

Samedi
22
janvier

Samedi
26
février

NOUVEAUTÉS

- Abba – Voyage (CD)
- Voir la France loin de la foule (documentaire)
- Naruto de Masashi Kishimoto (manga)



COUP DE

- La carte postale d'Anne Berest (roman)
- On a fait un vœu de Séverine Vidal (album)
- Lore d'Alexandra Bracken (roman ado)



(RE)JOUONS ENSEMBLE AVEC LUDO ÇA ME DIT !

Le 3ème samedi de chaque mois de 14h à 17h, la médiathèque accueille l'animation « Ludo ça me dit » (à partir de 3 ans).

Il s'agit d'une animation gratuite permettant de découvrir de nombreux jeux de société. Sans inscription. Renseignements au 03 26 66 57 07.



BÉBÉS LECTEURS

Samedi 4 décembre, 8 janvier et 5 février
Sur réservation
À 10h00 et 11h00 - 0/2 ans

L'HEURE DU CONTE

Mercredi matin
De 10h30 à 11h00
2/6 ans

INSTANTS MUSICAUX PAR L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Samedi 11 décembre et 12 février
Entrée libre
À 15h00

- PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE -

Restez informés :

« Ville de Mourmelon-le-Grand » www.mourmelonlegrand.fr



Vendredi
10
décembre
17h00

LA ROUTE DE NOËL

Parking de la mairie - rue Joffre
Marché de Noël, Père-Noël, spectacles, animations, maquillage, sculpteur de ballons, tourneur sur bois, jeux en bois, bricolage de Noël, dégustations gratuites, restauration...



Mardi
14
décembre
14h30 / 20h00

CINÉMARDIS - « PHOTO DE FAMILLE »

Auditorium de la mairie
Un film le 2^{ème} mardi du mois
Gratuit - Entrée mairie à 14h30 et rue de l'église à 20h00



Jeudi
23
décembre
14h30

À L'AFFICHE ! - « LE NOËL DE PETIT LIÈVRE BRUN »

Cinéma au centre culturel Napoléon III
Tarifs : 6 euros / 3.5 euros pour les moins de 18 ans
Carte adhérent 5 places à 22.50 euros



Jeudi
23
décembre
20h00

À L'AFFICHE ! - « ALINE »

Cinéma au centre culturel Napoléon III
Tarifs : 6 euros / 3.5 euros pour les moins de 18 ans
Carte adhérent 5 places à 22.50 euros



Mardi
11
janvier
14h30 / 20h00

CINÉMARDIS - « STRONGER »

Auditorium de la mairie
Un film le 2^{ème} mardi du mois
Gratuit - Entrée mairie à 14h30 et rue de l'église à 20h00



Jeudi
20
janvier
20h00

À L'AFFICHE ! - « LES TUCHES 4 »

Cinéma au centre culturel Napoléon III
Tarifs : 6 euros / 3.5 euros pour les moins de 18 ans
Carte adhérent 5 places à 22.50 euros



Vendredi
28
janvier
20h30

SPECTACLE « LAURENT BAFFIE SE POSE DES QUESTIONS »

Centre culturel Napoléon III
Tarifs : 15 euros
Réservations au 03.26.66.5708
ou sur www.mourmelonlegrand.fr



Mardi
8
février
14h30 / 20h00

CINÉMARDIS - « THE KID »

Auditorium de la mairie
Un film le 2^{ème} mardi du mois
Gratuit - Entrée mairie à 14h30 et rue de l'église à 20h00



Mardi
15
février
20h00

SPECTACLE FAMILLE « COUP DE PLUMEAU »

Centre culturel Napoléon III
Tarifs : 7 euros et 2 euros pour les moins de 12 ans
Réservations au 03.26.66.5708
ou sur www.mourmelonlegrand.fr



Jeudi
17
février
14h30

À L'AFFICHE ! - « TOUS EN SCÈNE 2 »

Cinéma au centre culturel Napoléon III
Tarifs : 6 euros / 3.5 euros pour les moins de 18 ans
Carte adhérent 5 places à 22.50 euros



Jeudi
17
février
20h00

À L'AFFICHE ! - « LE TEST »

Cinéma au centre culturel Napoléon III
Tarifs : 6 euros / 3.5 euros pour les moins de 18 ans
Carte adhérent 5 places à 22.50 euros



La Route de Noël

Vendredi
10 décembre
de 17h à 21h
Mourmelon-le-Grand
Parking de la mairie



- Maquillage
- Père-Noël
- Jeux en bois
- Contes de Noël
- Atelier bricolage
- Tourneur sur bois
- Sculpteur de ballons
- Échassiers cracheur de feu
- Fanfare "Nous, on attend Paulette"
- Concert de Noël à l'église

Fromages *- Spécialités de brebis *- Miel *- Vin chaud
Confiseries - Boucherie - Spécialités polynésiennes
Pain d'épices *- Cosmétiques - Bijoux - Déco de Noël
Lentillons de Champagne *- Glaces - Idées cadeaux
Bière - Chocolats - Churros - Chalets des écoles
Confitures *- Charcuterie * Restauration...



* Dégustations gratuites

